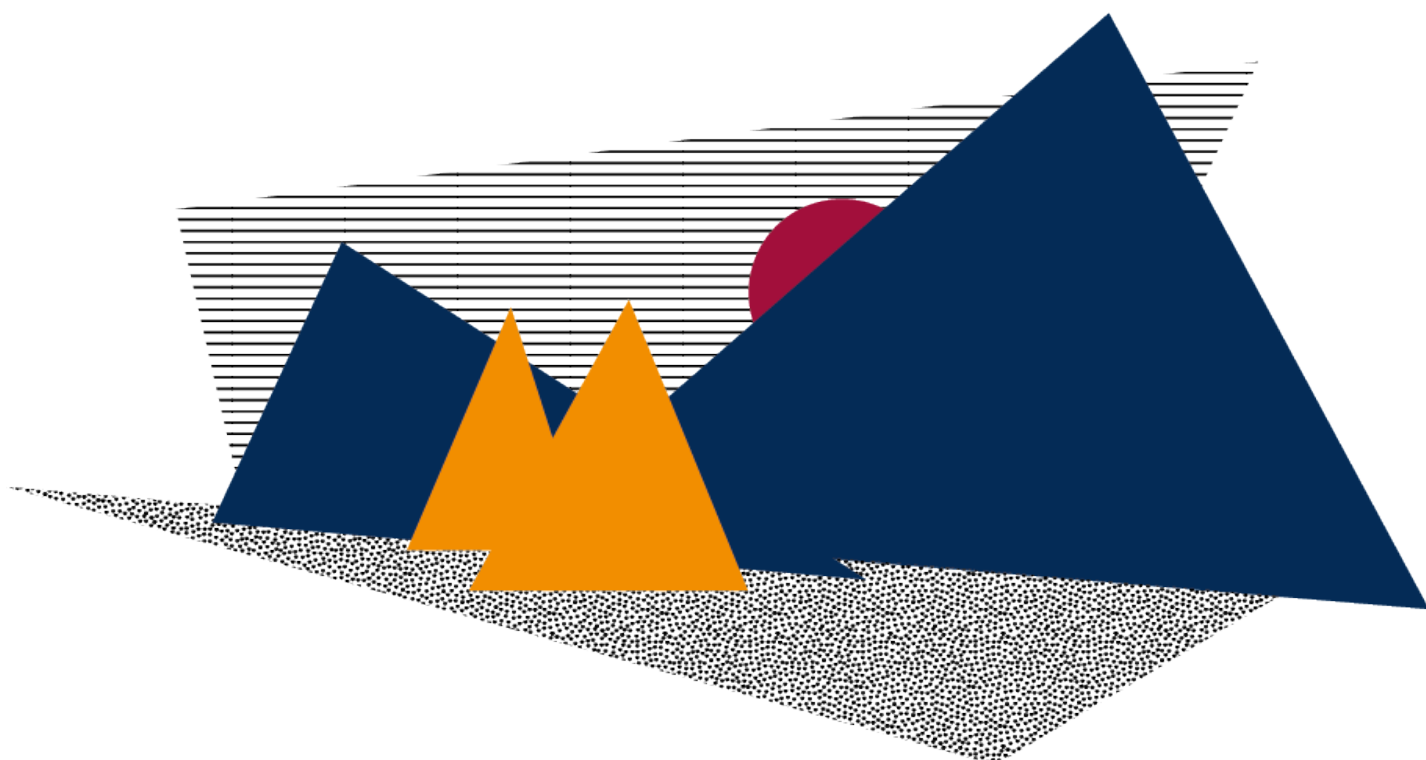


**CONCOURS
D'ARCHITECTURE**

*de la conception
à la réalisation*

Le vernaculaire sans pastiche ! #2

Réinterprétation des modèles traditionnels
de la montagne



Pré-inscription en ligne
jusqu'au 31 décembre 2023

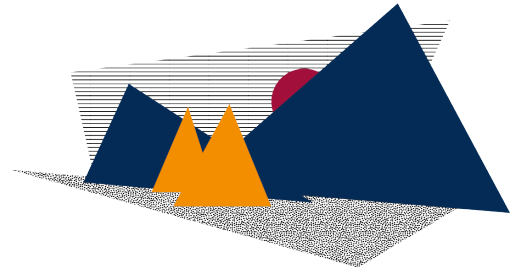
Soumettez vos projets
jusqu'au 17 mars 2024



*Construction de structures en bois au coeur
de la Haute-Tarentaise en Savoie*

Formulaire d'inscription & règlement : www.bourgsaintmaurice.fr

EDITION #2
« LE VERNACULAIRE SANS PASTICHE ! »
LA PHILOSOPHIE DU CONCOURS : passer du
crayon à la scie circulaire



La commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs a toujours été un lieu d'innovation et de créativité exacerbé. En montagne c'est l'une des villes qui comptent le plus de sites labélisés Patrimoine du XXe siècle (aujourd'hui Architecture Contemporaine Remarquable). Après-guerre, des architectes visionnaires reconstruisent des bâtiments détruits par les bombardements. Raymond Pantz réalise la nouvelle mairie en 1953 et Henry Maréchal signe l'ensemble salle des fêtes et cinéma en 1958. A la fin des années 60, la construction de la station des Arcs a été un formidable laboratoire pour l'architecture et le design en montagne. A la demande du promoteur Roger Godino, une équipe pluridisciplinaire s'organise autour de Charlotte Perriand : architectes, urbanistes, paysagistes... ensemble ils inventent un nouveau modèle de station de sports d'hiver. Parallèlement, la vallée de Haute-Tarentaise est le berceau de l'élevage de la race tarine et depuis des siècles réputée pour la qualité de son fromage, le Beaufort. Cette activité agro-pastorale marque durablement le paysage architectural. Pour les besoins de son activité, l'agriculteur a dû s'adapter à son territoire et construire un habitat adapté à ses besoins. Tour à tour maison de village, chalet de pierre ou de bois, remue d'alpage, cabane de berger ou encore mazot... dès le XVIII^e siècle, les récits des écrivains voyageurs parlent de « cet habitat », qui cristallise, autour de lui, un véritable imaginaire de la montagne. C'est autour de ces éléments que nous vous invitons à phosphorer, à réinventer les formes traditionnelles, à penser des mises en oeuvre et des assemblages contemporains, à faire un pas de côté.

Nous vous proposons de concevoir une structure qui réinterprète les modèles vernaculaires comme une oeuvre d'art immersive :

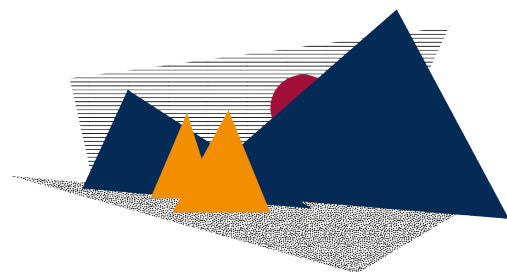
- . Favorisant la contemplation des paysages
- . Permettant de se retrouver en famille ou entre amis
- . Tout en s'intégrant dans son environnement...

1001 usages pour chaque usager qu'il soit habitant de la vallée ou touriste.

De la conception jusqu'à la construction, l'opportunité est donnée aux étudiants des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture d'imaginer un projet entièrement en bois (local) et de passer du crayon à la scie circulaire ! S'inspirer du passé c'est bien, le réinventer c'est mieux sans pastiche évidemment !

L'Office de Tourisme de la commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs organise la deuxième édition de l'évènement « Archi' design » qui se déroulera du 4 au 6 avril 2024. Il a pour but de mettre en lumière la station des Arcs mais aussi, et plus largement, de faire (re)découvrir le territoire. Au programme : visites guidées, rencontres, conférences, exposition mais également l'annonce des équipes lauréates du présent concours.

EDITION #2
« LE VERNACULAIRE SANS PASTICHE ! »
LES SITES



EN QUELQUES CHIFFRES

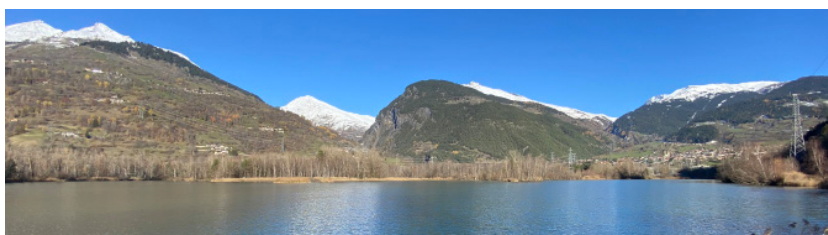
- . un territoire de 185 km²
- . 3 massifs : Beaufortain, Mont-Blanc et Vanoise
- . une ville de 8 000 habitants à l'année
- . 35 villages de charme et de caractère
- . une station de ski de renommée internationale



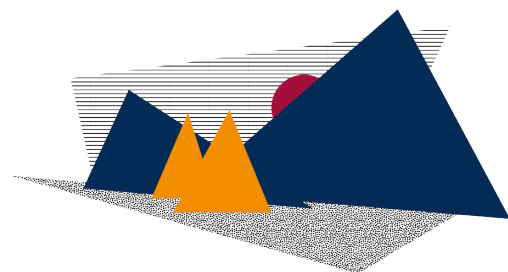
Le ministère de la Culture et de la Communication engage en 1999 des actions en faveur du Patrimoine architectural du XXe siècle et crée un label « Patrimoine du XXe siècle » permettant de distinguer sur l'ensemble du territoire les réalisations majeures du siècle passé. Témoin d'une modernité qui a su composer avec la montagne, la nature et la ville, Bourg Saint Maurice/Les Arcs a obtenu cinq sites labélisés (mairie et cinéma du chef-lieu, architecture d'Arc 1600 et Arc 1800, gare du téléphérique de l'Aiguille Rouge).

Bourg Saint Maurice - Les Arcs est souvent surnommée «Capitale de Haute-Tarentaise», elle offre hiver comme été de nombreuses activités. En hiver, la station des Arcs propose un large panel de sports de glisse : ski alpin, snowboard, ski de fond, raquettes ... De nombreux événements attirent également les professionnels : la coupe du monde de ski en 2001, les championnats de France du kilomètre lancé, les championnats de France de ski joëring... L'été fait aussi sa part belle aux activités : golf, piscine, cyclotourisme, tennis, VTT, tir à l'arc... Situé au pied des plus grands cols alpins (Iseran, Roselend, Petit Saint Bernard), Bourg Saint Maurice est un point de départ incontournable pour les randonnées en montagne. La ville est par ailleurs ville-étape de l'Ultra-Trail du Mont-Blanc® (UTMB) et de la Trace des Ducs de Savoie (TDS).

Ancienne ville militaire, Bourg Saint Maurice a accueilli pendant de très nombreuses années le 7ème Bataillon de Chasseurs Alpins (BCA). Le quartier des Alpins est aujourd'hui en cours de transformation.



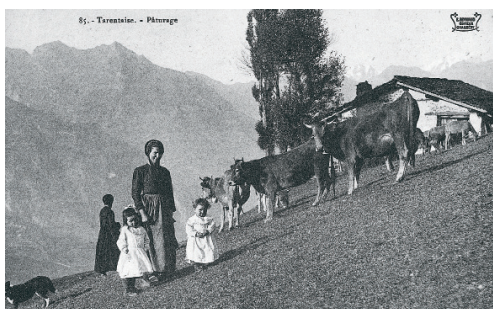
EDITION #2
« LE VERNACULAIRE SANS PASTICHE ! »
LE CONTEXTE



L'habitat traditionnel : du village à l'alpage

Historiquement dans chaque village, les maisons étaient serrées les unes contre les autres, parfois autour d'une chapelle rustique ou d'une église paroissiale. Solides, fonctionnelles et harmonieuses, elles étaient adaptées à la rigueur du climat montagnard, utilisant des matériaux locaux (pierre et bois). Les murs de pierres sèches (80 cm à 1 mètre d'épaisseur) étaient coiffés d'une robuste charpente de bois pour supporter le toit de lauze et la masse importante de neige de l'hiver. Chaque famille possédait plusieurs maisons de 1000 à plus de 2000 m d'altitude.

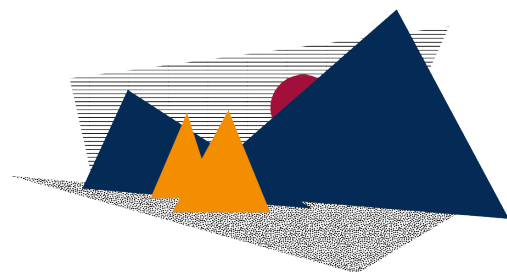
Ces « remues successives » ou « chalet d'alpage » permettaient au bétail et aux hommes de s'installer à diverses altitudes en fonction de l'avancement de la végétation. Au rez-de-chaussée, le bétail hivernait dans la partie nord (côté amont) et les personnes séjournaient dans la partie sud (côté aval). Cette pièce unique dans laquelle cohabitaient bêtes et hommes s'est peu à peu transformée en deux pièces distinctes, l'étable et le coin cuisine séparés par un grillage ou une cloison à claire-voie. Au premier étage, on trouvait une chambre à coucher, un grenier et une grange. Les balcons (galeries) permettaient le séchage du foin, des céréales et le stockage du bois.



EDITION #2

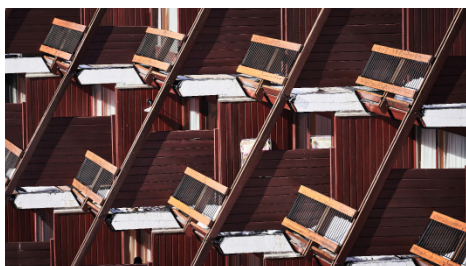
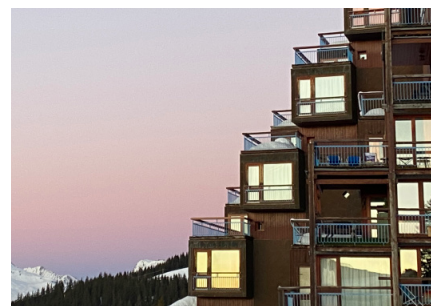
« LE VERNACULAIRE SANS PASTICHE ! »

LE CONTEXTE



Les Arcs, une signature d'architecture

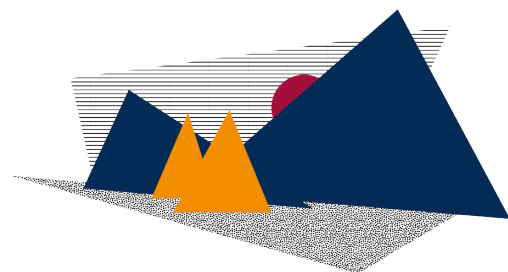
La philosophie architecturale insufflée par la renommée Charlotte Perriand, qui consacre les vingt dernières années de sa carrière aux Arcs, fait naître une architecture audacieuse, engagée et intégrée dans son environnement. Autour d'elle se rassemble un groupe d'architectes et urbanistes innovants issus du mouvement moderne et partageant les mêmes convictions. L'architecture qui émerge de ce travail collectif est pensée de l'intérieur vers l'extérieur. Le bâti, sans vis-à-vis, se concentre et s'efface en épousant les pentes, les toitures plates disparaissent sous la neige, les chalets d'alpage sont conservés et s'intègrent parfaitement dans le nouvel ensemble. Côté intérieur, les appartements conçus par Charlotte Perriand, fonctionnels et minimalistes, s'ouvrent sur le paysage par une façade vitrée.



« La qualité première de l'architecture en montagne, c'est de respecter l'esprit des lieux. L'architecture doit vivre avec la montagne, offrir une large vue pour permettre de prendre possession des paysages. Pour cela, l'architecte doit connaître et comprendre la richesse du site avant de construire pour que l'on puisse ensuite profiter de la nature, du calme. »

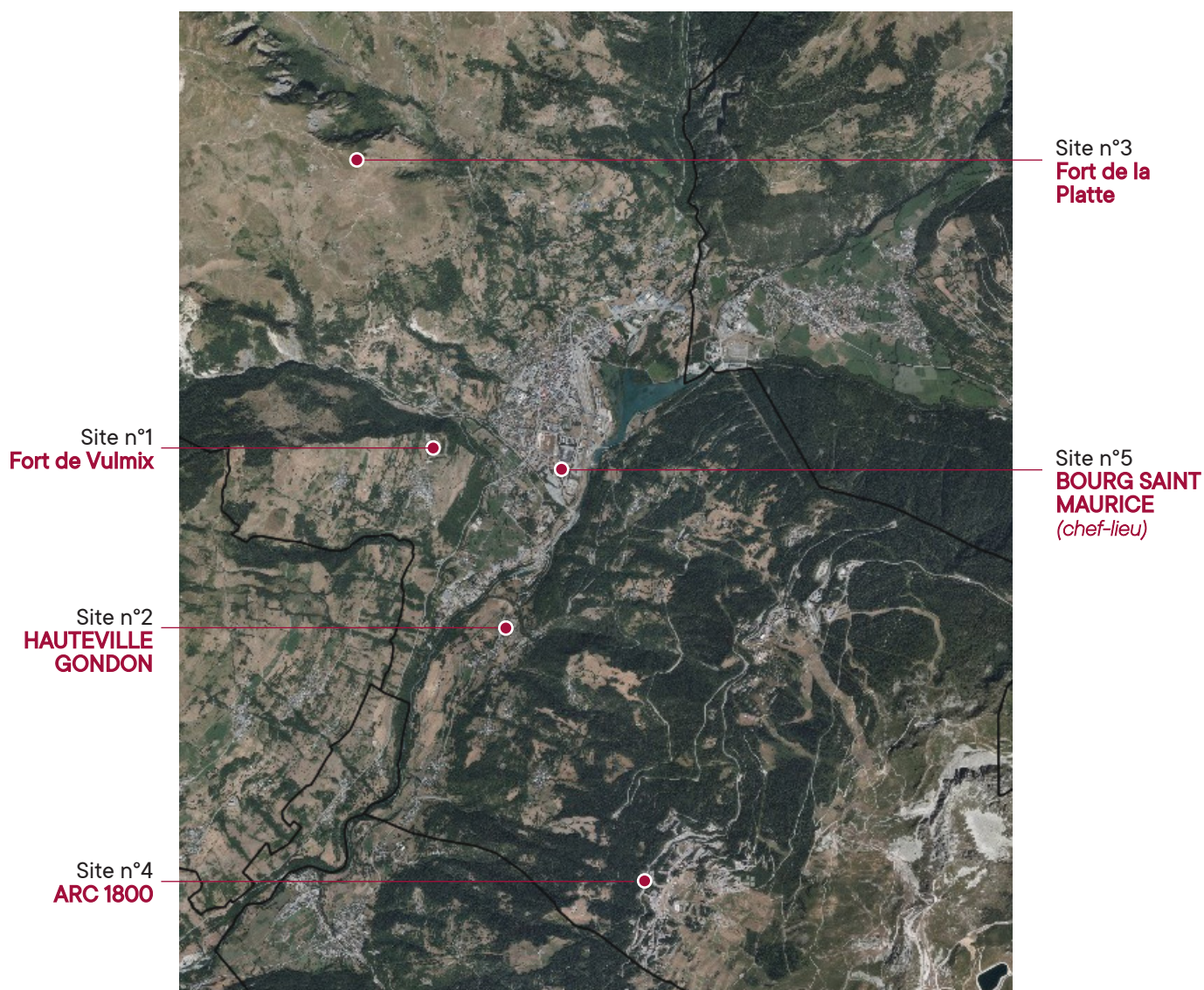
Bernard Taillefer, charpentier et architecte

EDITION #2
« LE VERNACULAIRE SANS PASTICHE ! »
LES SITES



La Commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs a choisi pour sa deuxième édition du concours de mettre à l'honneur ses villages. Cinq sites complètement différents avec des identités marquées sont proposés pour accueillir les projets du concours d'architecture. Les projets prendre en compte le changement climatique et le confort d'usage notamment apporter de l'ombre. Ils devront proposer de nouveaux usages sur les sites et prendre soin de conforter ceux pré-existants. Tout est à inventer. A vous de choisir !

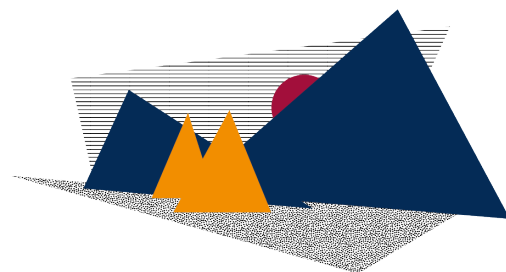
* suite à la pré-inscription une photothèque plus complète (vue globale, détail, mesure...etc) pour chaque site sera communiquée aux différentes équipes.



EDITION #2

« LE VERNACULAIRE SANS PASTICHE ! »

LES SITES



Site n°1 | Parcelle cadastrale : OF 02741

Fort de Vulmix

Le site n°1 est proche du Fort de Vulmix construit en 1890. Ce fort fait partie d'un ensemble (Vulmix, Le Truc et La Platte) qui forme un système de protection et de surveillance. Les habitants de la commune et notamment du village de Vulmix sont très attachés à ce lieu patrimonial remarquable.

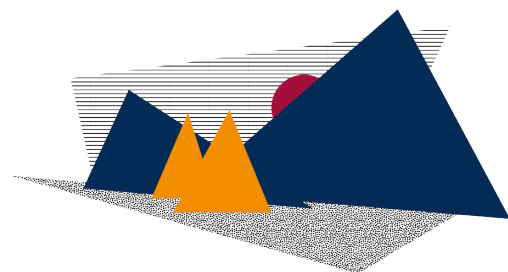
L'espace sélectionné pour accueillir le projet du concours est un espace qui comporte déjà du mobilier : table de pique-nique, banc, table d'orientation. La présence de ce mobilier traduit des usages préexistants qu'il faudra conforter. Le projet devra dialoguer avec le site et proposer un parti-pris fort en termes de morphologie et d'usage. La réflexion sur la qualité d'usage, le rôle de l'ombre, des vues...etc sont des thématiques primordiales.

Contraintes

- . Ne pas obstruer les vues depuis les mobiliers existants
- . Pas de projet à étage ou sur lequel il faut monter par un escalier ou une échelle



EDITION #2
« LE VERNACULAIRE SANS PASTICHE ! »
LES SITES



Site n°2 | Parcelle cadastrale : AW 0192
Hauteville-Gondon

Le site n°2 est un espace plat situé entre l'ancienne mairie et l'église à proximité immédiate du «Branzin». Le Branzin est un projet de café associatif en milieu rural qui vise à redynamiser le territoire d'Hauteville-Gondon et ses environs. Le café permet aux personnes de se rencontrer, de ralentir leur rythme et de concrétiser des actions visibles rapidement parce que simples à mettre en oeuvre par chaque citoyen. Pas de grandes ambitions, juste des projets à portée de main qui nourrissent les âmes autant que l'intérêt public.

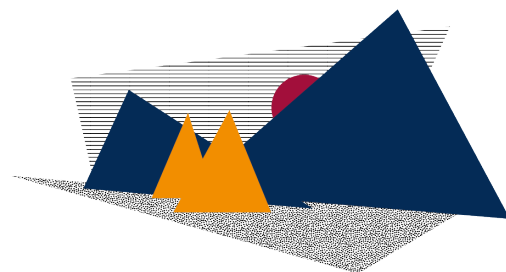
Le projet proposera des usages simples en accord avec la philosophie du lieu. La réflexion sur la qualité d'usage, le rôle de l'ombre, des vues...etc sont des thématiques primordiales.

Contraintes

- . Pas de projet à étage ou sur lequel il faut monter par un escalier ou une échelle
- . Insertion du projet dans un cadre bâti existant
- . Ne pas s'appuyer ou fixer la structure sur les murs/murets existants



EDITION #2
« LE VERNACULAIRE SANS PASTICHE ! »
LES SITES



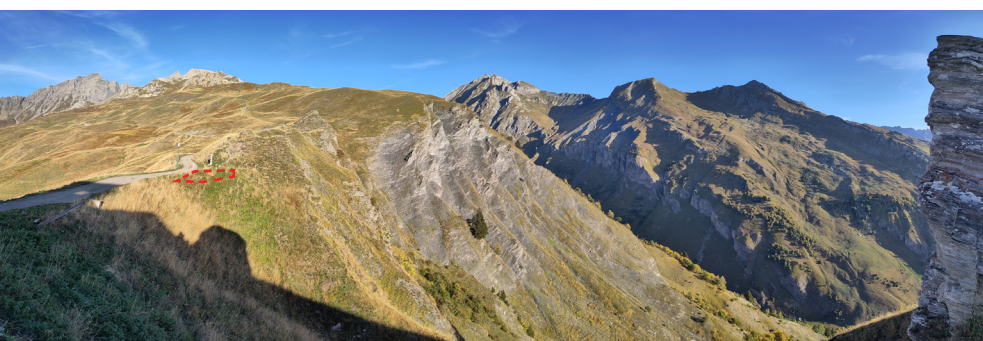
Site n°3 | Parcelle cadastrale : OD 01748
Fort de la Platte (Echines-dessus)

Le Fort de la Platte est une sentinelle de pierres qui monte la garde. Posté sur une crête face au Col du Petit-Saint-Bernard et aux débouchés de la Haute Tarentaise, à 2000 mètres d'altitude, l'architecture est parfaitement adaptée au relief. Ce fort d'observation (1892/94) de type Séré de Rivières, était destiné à renseigner et à interdire les contournements. Il fait partie de l'itinéraire Pierres-Fortes de Savoie.

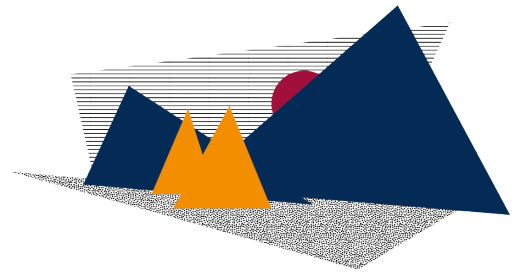
Le site proposé est le départ de nombreuses randonnées très fréquentées lors de la période estivale, passage obligé pour accéder aux 5 lacs. Ouvert sur le grand paysage et surplombant la vallée des Sapieux, sa position est idéale.

Contraintes

- . Site particulièrement isolé (15km, 40min en voiture depuis Bourg Saint Maurice dont piste carrossable)
- . Alimentation électrique via groupe électrogène
- . Site non plat comportant quelques dépressions topographiques à prendre en compte dans la proposition d'accroche au sol
- . Le projet doit être conçu pour résister aux intempéries et aux conditions extrêmes (notamment chute de neige importante et vent violent - 2000m d'altitude)
- . Pas de projet à étage ou sur lequel il faut monter par un escalier ou une échelle



EDITION #2
« LE VERNACULAIRE SANS PASTICHE ! »
LES SITES



Site n°4 | Parcelle cadastrale : AC 087
Arc 1800

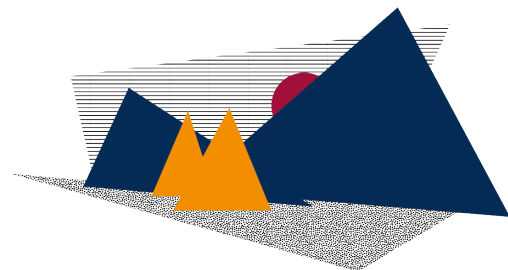
Le visage de la station d'Arc 1800 est ambivalent, à la fois extrêmement touristique avec ses 20 000 lits mais accueillant malgré tout une vie à l'année avec des habitants permanents. C'est cette vie à l'année que le site n°4 veut valoriser. Sur l'emprise d'un grand terrain en friche qui accueille des jardins partagés, le projet a pour vocation de redynamiser ce lieu est d'apporter de nouveaux usages pour les habitants et les enfants. Le projet du concours d'architecture sera accompagné d'une dynamique plus globale : plantation d'arbres, apport de terre végétale pour les jardins, mobilier urbain complémentaire. Il s'agit de réinventer ce lieu. Un premier pas vers une seconde vie !

Contraintes

. Pas de projet à étage ou sur lequel il faut monter par un escalier ou une échelle



EDITION #2
« LE VERNACULAIRE SANS PASTICHE ! »
LES SITES



Site n°5 | Parcelle cadastrale : AR 0301

Bourg Saint Maurice

La municipalité actuelle veut impulser et valoriser la pratique du vélo au quotidien. La mobilité douce est au coeur des réflexions : voie cyclable, parcours, abris, emplacement réservé...etc

Le site n°5 est un site urbain, à proximité de la nouvelle friche culturelle et artistique, un nouveau lieu en cours de développement (ateliers d'artistes, recyclerie, musée numérique... etc). Un projet de l'édition #1 du concours est toujours sur site et fera face au projet de l'édition #2.

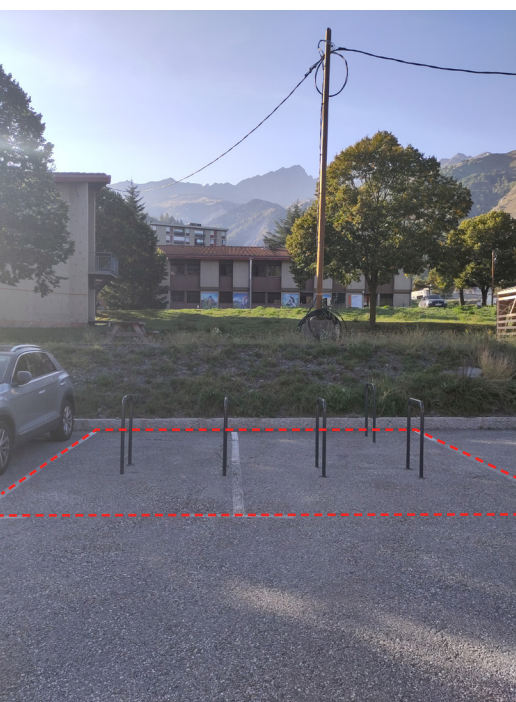
Ce site offre la possibilité de développer un abri vélo d'un nouveau type. 5 arceaux vélo sont déjà présents, le défi est de proposer une couverture (mais pas que !) pour que cela puisse avoir valeur d'exemple pour les autres abris vélo de la commune. Une architecture qui explore les thématiques de l'évolutivité de la structure, de la répliquabilité, ou/et de la modularité est attendue.

Contraintes

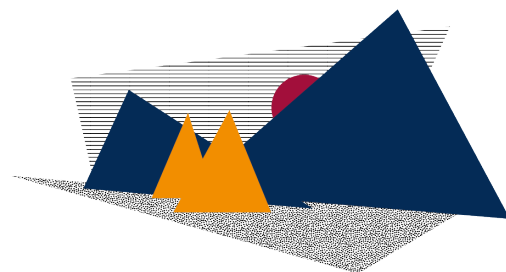
. S'implanter dans un milieu contraint, en cohérence avec l'existant à savoir 5 arceaux vélo

. Trouver un système d'étanchéité minimum uniquement avec du bois

. Pas de projet à étage ou sur lequel il faut monter par un escalier ou une échelle



EDITION #2
« LE VERNACULAIRE SANS PASTICHE ! »
REGLEMENT DU CONCOURS



En 2022, la commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs a décidé de se lancer dans l'aventure d'un concours d'architecture et de donner l'opportunité à des étudiants des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture de penser et réaliser un projet de A à Z.

Ce concours se place dans la lignée des nombreuses recherches et innovations proposées lors du développement de la station des Arcs. La commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs est historiquement un territoire de créativité et d'invention, aujourd'hui comment réinterpréter les modèles traditionnels, marqueur de l'identité montagnarde, sans pastiche évidemment !

L'inscription au concours «Le vernaculaire sans pastiche !» vaut pour acceptation des termes du présent règlement. La commune se réserve le droit d'écarter toute équipe/candidat qui ne respecterait pas les termes explicités ci-dessous.

1 - Composition des équipes

Le concours est ouvert aux étudiants en architecture de niveau licence 3^{ème} année ou au-delà, inscrits pour l'année universitaire 2023/2024. Le mandataire de l'équipe doit obligatoirement être étudiant en architecture inscrit dans une ENSA. Les équipes pluridisciplinaires sont acceptées. Les équipes seront composées de trois membres maximum. Attention : une personne seule ne peut pas concourir, il est obligatoire de constituer une équipe (au minimum deux personnes).

2 - Respect de l'anonymat

Suite à la préinscription en ligne, les candidats recevront une confirmation d'inscription ainsi qu'un code par mail qui fera office de signature pendant le concours. Les candidats apposeront ce code d'enregistrement en haut à droite de tous les supports qu'ils devront fournir (document, socle de la maquette, ...).

3 - Choix des sites

La commune de Bourg Saint Maurice-Les Arcs, organisatrice du concours, se réserve le droit de rééquilibrer le nombre d'équipes par site s'il s'avère que le nombre de candidatures par site soit trop disparate. Le cas échéant, la proposition de réaffectation des équipes sur un site différent du choix initial se fera avec l'accord des candidats.

4 - Pré-inscription en ligne

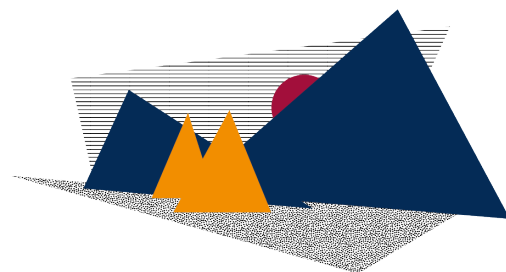
Chaque équipe désigne un mandataire qui correspond obligatoirement aux critères mentionnés dans le point 1.

Le formulaire de pré-inscription à compléter est en ligne sur le site de la commune : [https://www.bourgsaintmaurice.fr/ rubrique «dynamique» -> «edition 2024»](https://www.bourgsaintmaurice.fr/rubrique%20«dynamique»->%20«edition%202024»)

Il conviendra de joindre au formulaire en ligne :

- la photocopie de la carte d'étudiant ou du certificat de scolarité du mandataire de l'équipe (de l'année 2023/2024) au format pdf (maximum 4 Mo)
- le RIB du mandataire de l'équipe (cf. point 6 : contreparties)
- la copie d'une pièce d'identité de chaque membre de l'équipe au format pdf (maximum 4 Mo)
- le document de cession de droit complété et signé par le mandataire et tous les membres de l'équipe au format pdf (maximum 4 Mo)
- une présentation originale et libre de l'équipe au format pdf (maximum 4 Mo)

EDITION #2
« LE VERNACULAIRE SANS PASTICHE ! »
REGLEMENT DU CONCOURS



**Attention : l'intégralité des documents déposés devront être renommés comme suit :
initiales du mandataire en majuscules_type de document
ex : MD_carte identite 1**

** Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique par la Mairie de Bourg Saint Maurice – Les Arcs destiné à la gestion du présent concours. Les données sont conservées pendant 6 mois et leur traitement est inscrit au registre RGPD de la structure. Conformément à la loi « Informatique et Libertés », vous pouvez obtenir communication, rectification et, le cas échéant, suppression des informations vous concernant. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement.*

Pour faire valoir ces droits merci de vous adresser au Délégué à la Protection des Données de la Mairie de Bourg Saint Maurice – Les Arcs, en joignant un justificatif d'identité, par courrier ou par courriel à l'adresse suivante : dpo@bourgsaintmaurice.fr.

5 – Annulation

Pour n'importe quelle raison que ce soit le maire de Bourg Saint Maurice se réserve le droit d'annuler le concours « Le Vernaculaire sans pastiche ! » à tout moment ; sans qu'il soit recherché par les candidats ou lauréat une quelconque responsabilité de ladite commune. L'annulation ne donnera lieu à aucun défraiement.

6 – Déroulé du concours

Le concours « Le Vernaculaire sans pastiche ! #2 » se déroule en trois phases.

Phase 1 - LA CANDIDATURE

Les candidats peuvent concourir pour la création maximum d'une seule structure.

La candidature se fait elle-même en deux phases : une pré-inscription en ligne ET un envoi des candidatures complètes par voie postale.

Les pré-inscriptions en ligne peuvent être effectuées jusqu'au 31 décembre 2023. (cf : point 4)

Une fois la pré-inscription en ligne effectuée, l'envoi du dossier de candidature doit être fait avant le 17 mars 2024 par voie postale à l'adresse suivante :

Mairie de Bourg Saint Maurice
1 Place Gaimard
73700 BOURG SAINT MAURICE - LES ARCS

Le candidat fournira :

. Un carnet de conception format A3 (28 pages maximum) qui devra expliquer l'intégralité du projet de l'idée jusqu'au détail de mise en oeuvre. La mise en page est libre mais doit suivre la trame suivante :

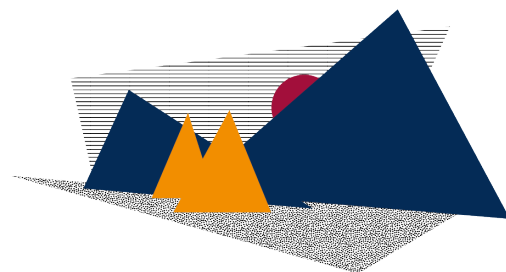
- Présentation écrite de l'idée et du concept (3000 signes maximum)
- Schéma de principe et d'usage
- Plan masse
- Plans et coupes côtés nécessaires à la compréhension du projet
- Représentations en perspective qui permettent de saisir l'implantation et la

mise en oeuvre

EDITION #2

« LE VERNACULAIRE SANS PASTICHE ! »

REGLEMENT DU CONCOURS



- Principe constructif en axonométrie avec la nomenclature des matériaux utilisés
- Principe de fondation envisagée au regard de la nature du sol. Les structures doivent pouvoir être démontés facilement. Il n'est absolument pas possible d'envisager de couler du béton ou autre technique invasive. A titre d'exemple, il est possible d'utiliser des plots type Herras, des pavés, de lester la structure...etc
- Présentation des différentes étapes de mise en œuvre comprenant : le nombre de personnes présentes sur le chantier, les différentes phases de construction et la durée totale de construction estimée, la liste des outils fournis par l'équipe nécessaires à la réalisation de la construction. Pour des questions de facilité, le carnet de conception sera uniquement envoyé sous format numérique (pdf de bonne qualité).

. Une maquette du projet à l'échelle 1/20

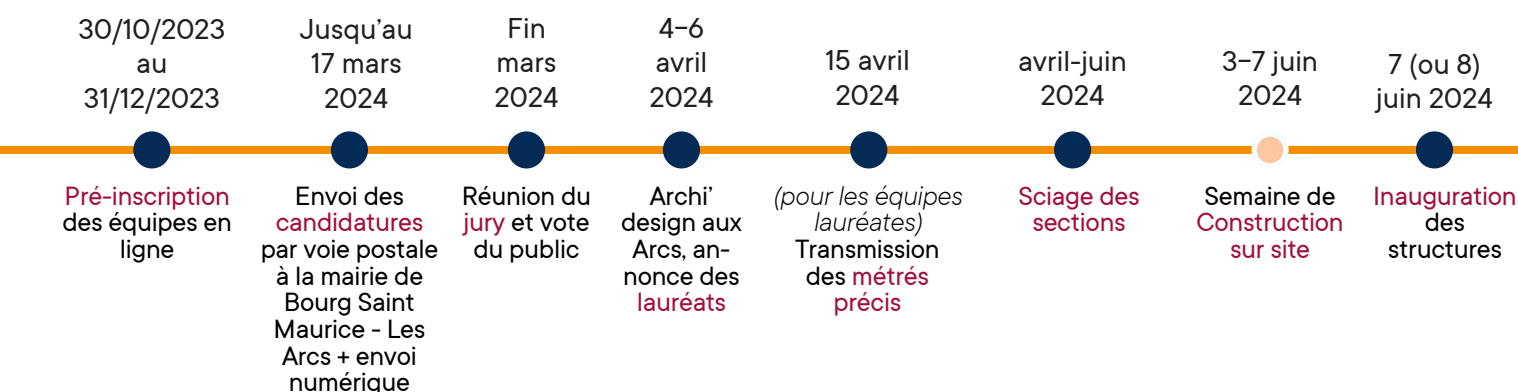
Chaque maquette devra être suffisamment solide pour pouvoir être exposée à plusieurs reprises et posséder un conditionnement pour le transport. Elle sera posée sur un socle noir de préférence.

. Un AO de synthèse

Ce document a pour but d'être exposé avec la maquette correspondante au projet. Il doit mettre en valeur le projet et en expliquer le principe général. Il devra contenir obligatoirement le nom du projet et un texte synthétique, des schémas de concept, une vue 3D et tout document graphique technique nécessaire à la compréhension du projet. Pour des questions de facilité, le AO sera uniquement envoyé sous format numérique (pdf de bonne qualité).

L'envoi numérique de l'intégralité des pièces complètera l'envoi physique de la maquette : le dossier de conception au format pdf, 3 photos de la maquette sur fond blanc au format .jpeg de bonne qualité, le AO de synthèse au format pdf. Chacun des éléments du dossier papier devra comporter (dans le coin haut à droite) le code d'enregistrement transmis lors de la préinscription.

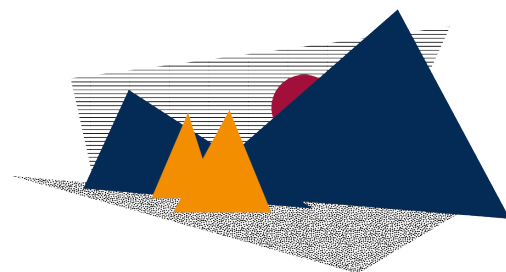
La maquette devra être conditionnée proprement dans un contenant rigide. L'expédition de la maquette est à la charge des candidats et sous leur responsabilité. Les organisateurs du concours



EDITION #2

« LE VERNACULAIRE SANS PASTICHE ! »

REGLEMENT DU CONCOURS



ne peuvent être tenus pour responsables du dépassement du délai de remise des projets et déclinent toute responsabilité quant à la perte ou à la détérioration des maquettes envoyées. Seront exclus de la procédure de jugement les dossiers incomplets ou ne remplissant pas toutes les conditions, les maquettes peu soignées ou endommagées, et les dossiers arrivés hors délais. L'ensemble des éléments transmis dans le cadre du concours seront conservés par la commune et pourront être utilisés pour la promotion des éditions futures et la communication sur cette seconde édition.

Phase 2 - LA SELECTION

Le jury du concours « Le vernaculaire sans pastiche ! » annoncera les résultats lors de l'événement «Archi Design» qui se déroulera aux Arcs du 4 au 6 avril 2024. Il désigne les projets lauréats pour chaque site. La présence des équipes lors de l'annonce des résultats est souhaitable dans la mesure du possible.

Le jury de sélection sera composé d'architectes, d'élus, de spécialistes du bois. Les critères de sélection seront notamment la créativité et l'esthétique, la prise en compte du sujet et le concept, l'intégration dans le site, la pertinence des usages proposés, le respect de la matière première.

Tous les projets sélectionnés et primés par le jury feront l'objet d'une valorisation par le biais :

- de l'événement Archi Design des Arcs
 - de supports de communication divers : site internet de la commune de Bourg Saint Maurice - Les Arcs, site internet des Arcs
 - d'une exposition accompagnée d'un vote du public
 - lors de l'inauguration officielle en juin 2024, à la suite de la semaine de construction
- Les résultats seront communiqués aux candidats retenus par mail ou par téléphone.

Phase 3 – LA CONSTRUCTION

La semaine du 3 au 7 juin 2024 est banalisée pour la construction des projets. Chaque équipe lauréate construira le projet qu'elle aura conçu à l'échelle 1/1 sur le site choisi. En répondant au concours, les candidats s'engagent à développer leur projet jusqu'à la construction. Une inauguration sera prévue le vendredi 7 ou samedi 8 juin 2024, la date sera fixée ultérieurement. En cas de désistement, le jury se réserve le droit de revenir sur la sélection du lauréat et de changer d'équipe. Les structures devront impérativement être terminées le vendredi 7 juin 2024 avant l'inauguration. Il est de la responsabilité des équipes de s'organiser pour que le temps de montage soit cohérent avec le délai imposé (nombre de personne présente pendant le chantier, préfabrication, savoir-faire...etc).

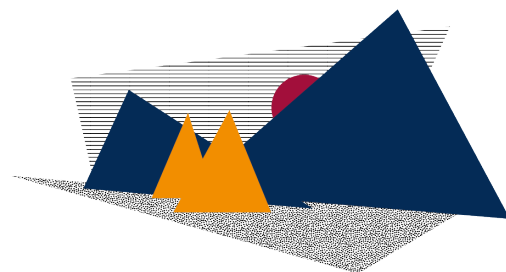
La commune est en cours de partenariat avec les Compagnons du Devoir. Si le partenariat abouti, elle se réserve le droit d'inclure à chaque équipe lauréate un apprenti compagnon. Ces apprentis travaillent actuellement sur le territoire, ils apporteront un savoir-faire technique intéressant qui devra être valorisé par les équipes d'étudiants en architecture. *Attention : les candidats doivent impérativement prendre en compte que ce partenariat est susceptible de ne pas aboutir et donc avoir la capacité de construire leur projet en autonomie.*

Les candidats s'engagent à maintenir leur site d'intervention propre pendant le chantier. Une attention particulière sera portée sur la non utilisation de produits toxiques (laques, white spirit,

EDITION #2

« LE VERNACULAIRE SANS PASTICHE ! »

REGLEMENT DU CONCOURS



acétone, colles...). Des sites peuvent présenter des contraintes particulières explicitées, en amont de ce règlement, dont il faudra tenir compte.

7 – Aspects techniques

Matériaux de construction : le projet est conçu uniquement en bois, tout autre matériau est à proscrire. Le bois mis à disposition pour le concours sera de l'épicéa ou mélèze local suivant l'exploitation de l'ONF. Chaque structure ne devra pas dépasser un cubage total de 3m³ et 5m² de superficie au sol. Un métré qui déterminera les quantités de bois nécessaires par dimension devra être fourni au plus tard le lundi 15 avril 2024.

Chaque projet a l'obligation d'être conçu avec la liste de sections suivantes :

- 25 x 50mm
- 50 x 50mm
- 50 x 100mm
- 100 x 100mm
- 25 x 200mm

Les longueurs proposées sont de 2 ou 3m pour chaque section. Un des critères de sélection sera l'optimisation de l'utilisation du bois. Le but est d'avoir le moins de chute possible. Il sera apprécié par le jury d'avoir le pourcentage de chute et linéaire perdu. A noter, que la fourniture de bois est à la charge de la commune.

La visserie sera fournie grâce à un partenariat avec l'entreprise WÜRTH. au même titre que pour le bois chaque équipe devra fournir une commande précise durant le mois d'avril 2024. Les fournitures mises à disposition sont les suivantes :

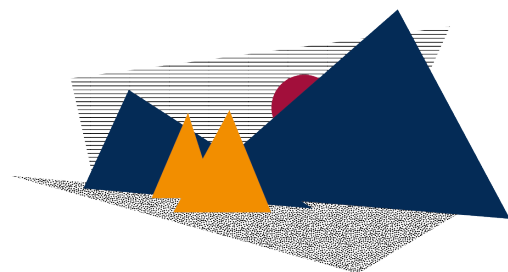
- Vis ASSY / longueur 4*40 mm : maximum 800 pièces
- Vis ASSY / longueur 5*80 mm : maximum 1200 pièces
- Vis ASSY / longueur 5*100 mm : maximum 700 pièces
- Vis ASSY / longueur 5*150 mm : maximum 300 pièces
- Pied de poteau réglable : maximum 10 pièces
- Vis d'ancrage WBS 10*120mm : 1 boîte de 25
- Boîte d'embout et porte-embout
- Une visseuse
- EPI : gants, lunettes, bouchons d'oreille

L'intégralité de la construction se fera sur site. Il est donc nécessaire de prévoir des traiteaux de sorte à mettre en place des postes de travail confortable. La commune mettra à disposition une tente de 3mx3m sur chaque site.

Branchement électrique : un branchement sera proposé pour chaque site. Pas de branchement sur le réseau d'eau possible.

Levage : Aucun moyen de levage mécanique ne doit être utilisé durant la construction. L'intégralité du montage de la structure doit être faisable « à bras ». Aucun échaffaudage ne sera permis. Seule l'utilisation d'escabeau (3 marches) est autorisé.

EDITION #2
« LE VERNACULAIRE SANS PASTICHE ! »
REGLEMENT DU CONCOURS



8 – Contreparties

- Pour les participants : une somme de 100€ sera versée à toute les équipes qui auront envoyé une candidature complète et respectant l'intégralité des critères énoncés dans le présent règlement. Cette somme vise à rembourser tout ou partie des frais engagés notamment pour la réalisation et l'envoi de la maquette. Le délai de paiement interviendra au maximum deux mois après la clôture de la phase de candidature (à savoir entre le 17/03/2024 et le 17/05/2024).

- Pour les lauréats :

- une somme de 1 000€ par membre de l'équipe (maximum 3 membres par équipes) est attribuée sans condition à chaque équipe lauréate. La gestion de cette somme revient à l'entière responsabilité de l'équipe et devra pouvoir servir notamment à couvrir les frais de déplacement, d'achat d'outils, les frais courants durant la semaine de construction...etc. L'intégralité du versement sera effectuée sur le compte du mandataire réparti de la manière suivante : 30% de la somme sera versée lors de l'annonce des lauréats. Les 70% restant seront versés à l'inauguration à réception complète des structures construites conformément au projet présenté.

- l'hébergement de chaque équipe sera pris en charge par la commune. La commune choisira, dans la mesure du possible, un hébergement proche du site de construction. Au vue de la répartition territoriale des sites d'implantation, il paraît nécessaire que chaque équipe soit véhiculée. Il n'y aura aucun défraiement possible pour les équipes non-lauréate.

Renseignements complémentaires :

Manon Destruel : m.destruel@bourgsaintmaurice.fr (CONCOURS BOIS en objet à préciser)
pour toutes les questions techniques et d'organisation

Jean-Marie CHEVRONNET : jm.chevronnet@lesarcs.com (CONCOURS BOIS en objet à préciser) pour toutes
précisions liées à l'histoire, à l'architecture des Arcs et au contexte